



Commune de
BREHAND

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 022-212200158-20261007-2026_356-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 1^{er} Octobre 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 7 Octobre 2026 à 19 heures.

sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 14

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Mickaël Le Devehat	Marie-Annick Desaneaux Benoit
Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maud Defin
Maryline Le Picard	Delphine Flageul	Florian Bruyère	Gaëlle Daboudet
Chloé Guillaume	Lilian Guiguen		

Absents excusés pouvoirs : 05

Paulette Beurel	Pouvoir à	MA Desaneaux Benoit
Antoine Marteil	Pouvoir à	Y Ruffet
Amélie Rault	Pouvoir à	D Flageul
Timothée Rolland	Pouvoir à	L Guiguen
Jean Baptiste Morin	Pouvoir à	M le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Etienne Le Boucher est désigné pour remplir cette fonction.

2026-356 – Délégation du Conseil Municipal au Maire (n°2)

Monsieur le Maire,

VU les dispositions du CGCT,

Considérant les élections du 15 Mars 2026

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 et le nombre d'adjoints fixé à quatre et leur élection respective,

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide de donner délégation au maire dans les domaines suivants :

Rappelle la première décision en date du 1^{er} Avril 2026 :

- procéder à la signature des marchés à procédure adaptée,
- procéder à la signature des contrats d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- exercer le droit de préemption et le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider la mise à disposition des locaux communaux aux associations sous forme de convention de mise à disposition gratuite ou onéreuse
- Décider la mise à disposition des équipements sportifs aux associations sous forme de convention de mise à disposition gratuite ou onéreuse
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale

PROPOSE

- la signature des actes authentiques proposées par ENEDIS au titre des conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains précisant la nature des ouvrages, leur implantation et exploitation et les conditions financières qui y sont liées.

APPROUVE les termes de la délégation tels que présentés,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au bon déroulement de cette procédure.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le 14 Octobre 2026

Yves RUFFET,

Maire

